

D.A.I.P Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle

Pour qui ?

Tout jeune sans solution de 16 ans ou plus sorti du système éducatif depuis moins d'un an, diplômé ou non.

Pourquoi ? Comment ?

Le DAIP vous aidera à trouver la solution la plus appropriée à vos besoins, grâce à l'élaboration progressive d'un **parcours individualisé**.

Vous serez accompagné dans vos **démarches d'insertion** pour retourner en formation (en lycée ou en CFA), pour faciliter l'accès à l'emploi ou pour préparer un concours ou un diplôme en candidat libre par exemple.

- Par un **travail de réflexion et de validation de votre projet**. Une exploration, un approfondissement de vos connaissances sur les filières, les métiers, notamment par la mise en place d'immersion en établissement scolaire, de stage en entreprise.
- Par des **apprentissages** qui en fonction de vos besoins peuvent correspondre à des cours : de mathématiques, français, VSP, ... ou encore à une participation à des modules sur des thématiques diversifiées : travail sur l'image de soi, sport, éducation à la santé et à la citoyenneté, activités artistiques, culturelles, etc.

Quand ? Comment ?

Le D.A.I.P fonctionne par **année scolaire**, il vous est possible d'y **entrer comme d'en sortir** à tout moment, en fonction du temps que prendra l'aboutissement de votre projet (de quelques semaines à maximum 9 mois).

En vous rendant au **CIO** le plus proche de chez vous. Un Conseiller d'Orientation Psychologue établira un dossier de demande d'entrée au D.A.I.P qui sera ensuite examiné par une commission d'admission. Une fois votre dossier validé, vous recevrez un courrier d'invitation au D.A.I.P

Avec qui ?

Des **coordonnateurs (trices)**, qui s'assureront de la bonne mise en place de votre parcours comme du bon fonctionnement du dispositif.

Des **professeurs expérimentés**, capables de vous soutenir individuellement dans chaque discipline.

Des **professionnels de l'entreprise**, qui vous feront découvrir les différentes facettes de leurs métiers et vous feront acquérir de nouvelles compétences.

Le chef d'établissement support de l'établissement, ainsi que tout personnel de l'établissement dont les compétences correspondent à un besoin identifié : Conseiller Principal d'Education, Conseiller d'Orientation Psychologue, Assistant Social,...

Les partenaires locaux : mission locale, GRETA, chambres consulaires,...

Où ?

Au sein d'un **lycée professionnel**, au DAIP, vous êtes donc sous statut scolaire vous avez les mêmes droits et devoirs que les autres élèves (le droit aux bourses scolaires, aux transports... mais aussi l'obligation de respecter le règlement de l'établissement, etc).

Il existe actuellement 12 D.A.I.P dans l'académie de Nancy-Metz :

- Longwy/Briey : CIO de Longwy – CIO de Briey
- DAIP de Lunéville : LPO J.M. Boutet de Monvel - Lunéville
- DAIP de Nancy/Toul/Pont-à-Mousson : LP P.L. Cyfflé - Nancy
- DAIP de Metz : LP A. Fournier - Metz
- DAIP du bassin Houiller : LP P. et M. Curie - Freyming
- DAIP de Thionville : LP La Malgrange - Thionville
- DAIP de Sarreguemines : L des métiers H. Nominé - Sarreguemines
- DAIP de Sarrebourg : LP D.Labroise - Sarrebourg
- DAIP du Sud-Meusien : LP Ligier-Richier - Bar-le-Duc
- DAIP du Nord-Meusien : LP E. Freyssinet - Verdun
- DAIP d'Epinal Plaine des Vosges : L des métiers P. Mendès France - Epinal
- DAIP de Saint-Dié : LP J.B.J. Augustin - Saint-Dié

Pour vous renseigner – Vous trouverez la liste des CIO pour un rendez-vous sur le site LIO de l'académie Nancy-Metz :

<http://www.ac-nancy-metz.fr/lio/v2008/html/cio.htm>